

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 18 mai 2017, les ordonnances suivantes :

- **O-0.1**, o 062 Ordonnance déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotoir devant le 3884, boulevard Saint-Laurent ;
- **O-0.1**, o 063 Ordonnance déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotoir devant les 3845 et 3855 rue Saint-Denis ;
- **O-0.1**, o 064 Ordonnance déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotoir devant les 24 et 30 Prince-Arthur Ouest ;
- **O-0.1**, o 065 Ordonnance déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotoir devant le 3985, boulevard Saint-Laurent.

et ce, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 26 mai 2017

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx